

Révolution démocratique à la Régie



Révolution démocratique à la Régie foncière: le CoCoLo fait sa joyeuse entrée.

Ce Conseil consultatif des locataires comprendra dix membres effectifs et vingt membres suppléants, et ce, pour une durée de trois ans. Son élection est planifiée pour la rentrée scolaire.

La Régie foncière de la Ville de Bruxelles s'apprête à entrer dans une nouvelle ère, celle de la démocratie participative. En effet, à l'initiative de **Mohamed Ouriaghli (Echevin du Logement - PS)**, le Collège des Bourgmestres et Echevins vient d'adopter l'instauration d'un Conseil Consultatif des Locataires (CoCoLo) de la Régie. Son rôle, ses missions, sa composition et les moyens mis à sa disposition ont été définis. L'élection de ce premier Conseil est prévue pour le dernier trimestre de l'année.

Mohamed Ouriaghli voit cette intronisation d'un très bon œil :

« La Régie foncière est une institution immobilière publique solide et performante. Cependant, la communication avec ses locataires ne semble pas toujours optimale. Ceux-ci étaient trop isolés, éclatés face à cette « machine » qui gère un patrimoine de 3.200 logements. Il importait dès lors de donner les moyens aux locataires de se fédérer pour être les acteurs de leur habitat, certains d'entre eux résidant toute leur vie à la Régie ».

Les missions du CoCoLo

Dans les faits, le Conseil aura pour vocation d'être l'intermédiaire entre les locataires et le propriétaire. Il regroupera des locataires élus qui représenteront l'ensemble des locataires d'un ou de plusieurs immeubles de la Régie. Il va de soi que le Conseil se penchera sur des projets collectifs et aucunement individuels.

Ses missions sont les suivantes :

1. L'émission d'avis soit d'initiative soit à la demande de la Régie, notamment sur
 1. Les programmes d'entretien, de rénovation et d'aménagement des immeubles ou des abords
 2. La méthode de calcul des charges, des décomptes
 3. L'adoption ou la modification du règlement d'ordre intérieur
 4. Les programmes d'équipements collectifs
 5. Les programmes d'information et d'animation socioculturelle
2. L'organisation ou la participation à des activités d'animation
3. L'échange d'informations

Le mandat

Le patrimoine est subdivisé en onze quartiers. Les sièges et chacun d'entre eux, constitue un territoire de genre différent. Les femmes et hommes des listes sera garantie par une alternance des candidats de sexe différent est instaurée.

« L'intronisation de ce CoCoLo ne coule pas de source », commente l'Echevin du Logement. « Cela implique une redéfinition de la culture d'entreprise de la Régie, en ce compris la recherche de la satisfaction sans cesse supérieure du locataire. In fine, un gage de fidélisation de la relation contractuelle ».